



Fin de CDD ai-je droit à un cdi ou pas

Par **remsh06**, le **06/02/2015 à 16:25**

Bonjour

Voici mon probleme

je suis embauché à l'éducation nationale de puis décembre 2009 en CDD

ce contrat se termine le 31 aout et reprend toujours le 01 septembre sans aucun jour de carrence

l'intitulé de mon contrat est le suivant : agent non titulaire au titre de l'article 4-2ème alinéa de la loi de 11 janvier 1984

ma question est la suivante

Le 31 aout 2015 mon contrat prends fin, est ce quemon contrat doit se transformer en CDI ou est ce qu'ils peuvent ne pas me renouveler?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **06/02/2015 à 18:29**

Bonjour,

A priori, ils peuvent ne pas le renouveler mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **remsh06**, le **06/02/2015 à 18:44**

Merci de votre réponse

C'est ce que j'ai fait et d'après eux ils devraient me faire un cdi mais bon rien nest sur